

POUR AFFICHAGE

Le mardi 28 juin 2022, à 9 h 00, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

COMPETENCE GENERALE

1. Approbation du compte rendu du comité du 03 mai 2022

2. Publicité des actes

Le comité syndical décide de publier les actes par voie dématérialisée (internet).

3. Compte rendu des délégations au Président et au bureau

Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°7 – 15.09.2020. C25 du 15 septembre 2020

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Contrat	Collecte DASRI	Dr NORMAND Marc 79400 AZAY LE BRULE	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	LABRO Sébastien 79000 NIORT	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	Cabinet Infirmier ROBIN GUIMBRETIERE GUERIN 79000 NIORT	1 an	Tarif CDPS
Contrat	Collecte DASRI	VIEN Stéphane 79400 ST MAIXENT L'ECOLE	1 an	Tarif CDPS

Compte rendu des délégations au bureau en vertu de la délibération n° 8.15.09.2020 C26 du 15 septembre 2020

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel) HT
Contrat	Emprunt pour financer les travaux de logements de la gendarmerie	Banque Postale	25 ans	1 860 000,00 €
Marché	Achat utilitaire service atelier	SACOA RENAULT		29 750,92 €
Marché	Achat utilitaire services techniques	SACOA RENAULT		17 176,13 €
Marché	Achat d'un véhicule rivières	SACOA RENAULT		20 510,85 €
Marché	Réalisation et fourniture de panneaux de déchetterie	SELF SIGNAL	1 an	15 261,46 €
Convention	Reprise des huisseries en déchetterie	RAIVALOR	1 an	

4. Décision modificative n°2 / Participation 2022 des collectivités à la compétence rivières

Le comité adopte fait un ajustement de 13 000 € en moins sur le fonctionnement du budget rivières en dépenses et en recettes. Les participations s'établissent comme suit :

COLLECTIVITES	Rivières - GEMAPI	
	part. service	adm. service
	91 000,00 €	13 322,50 €
CC HAUT VAL DE SEVRE	74 155,73 €	10 780,43 €
CC MELLOIS EN POITOU	16 844,27 €	2 542,07 €
Total général	91 000,00 €	13 322,50 €
<i>taux de part. services généraux</i>		3,65%
TOTAL par compétence	104 322,50 €	

5. Créances irrécouvrables du budget principal

Le comité syndical admet 97,06 € en créances éteintes.

6. Mise en place de la M57 et compte financier unique

Le comité syndical adopte la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

7. Fermeture de poste

Le conseil syndical ferme un poste d'ingénieur territorial.

8. Plan de formation

Le comité syndical accepte le plan de formation.

9. Adoption du RIFSEEP

Le comité syndical adopte le RIFSEEP tel qu'il est présenté :

- Mise en place au 01/09/2022
- IFSE pour les titulaires et contractuels de plus de 4 mois
- CIA pour les titulaires et contractuels de plus de 6 mois
- Enveloppe de 40 000 € pour l'IFSE, 20 000 € pour le CIA

10. Suivi des risques psycho sociaux

Le comité syndical accepte de réaliser une mise à jour de l'étude.

COMPETENCE RIVIERES

11. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la vanne de Pallu

Le comité syndical accepte de renouveler la convention.

12. Convention relative aux modalités de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'ouvrages hydrauliques départementaux

Le comité syndical accepte la convention de maîtrise d'ouvrage concernant les ouvrages sur la RD 737 et la RD 45.

13. Remboursement des acomptes de subventions sur travaux non réalisés

Le comité syndical accepte de rembourser les acomptes perçus sur travaux non réalisés.

14. Adoption de la stratégie / feuille de route / programme d'actions

Le comité syndical adopte la stratégie et le programme d'actions du SMC.

15. Demande de DIG

Le comité syndical accepte d'intégrer le programme d'actions du SMC dans le CTMA commun au SMC et au SMBVSN, approuve le CTMA, décide de mandater le SMBVSN en tant que pétitionnaire de la DIG, autorise le Président à lancer la procédure de DIG, et toute pièce à intervenir.

COMPETENCE DECHETS

16. Achat de bâtiment – retour de TVA sur budget assujetti

Le comité confirme l'achat de la parcelle, incluant cette récupération de TVA et autorise le Président à signer l'acte.

17. Décision modificative n° 2 – budget déchets

Le comité syndical fait un ajustement budgétaire de 150 000 € en investissement (achat pour renouvellement de véhicules financé par emprunt)

18. Créances irrécouvrables du budget déchets

Le comité syndical admet 1821,98 € HT en créances éteintes.

19. Convention d'utilisation de la déchetterie de La Crèche : avenant de tarification

Le conseil syndical adopte tarifs suivants :

	Ancien tarif	Tarif au 1 ^{er} juillet 2022
Coût au passage	3,59 € HT	4,03 € HT
Coût de la carte	3,45 € HT	3,61 € HT

20. Attribution des marchés poids lourds

Le comité syndical accepte les marchés suivants

N° ET INTITULE DU LOT	NOM DE LA SOCIETE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Lot n °1 : Fourniture d'un châssis pour benne à ordures ménagères	BERNIS TRUCKS Sans option	215 000,00 €
Lot n ° 2 : Fourniture d'un équipement de collecte pour benne à ordures ménagères	SEMAT Sans option	179 400,00 €
Lot n ° 3 : Fourniture d'un véhicule 26 tonnes équipé d'un bras polybenne	BERNIS TRUCKS Avec bras de levage CIN TOTAL	114 000,00 € 45 800,00 € 159 800,00 €
Lot n ° 4 : Fourniture d'un ensemble tracteur équipé d'une grue à télécommande et semi-remorque	BERNIS TRUCKS Avec grue et caisse CIN TOTAL	117 864,57 € 144 900,00 € 262 764,57 €

21. Rapport annuel du service déchets

Le comité syndical adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés.

Mode de collecte

- **Les ordures ménagères** : en bac individuel à couvercle vert – 7 380 t – 150,4 kg/hab/an
- **Les emballages et papiers** : en bac individuel à couvercle jaune – 3 204 t – 65,3 kg/hab/an
- **Le verre** : en borne d'apport volontaire – 2 025t – 41,3 kg/hab/an
- **Les cartons des professionnels** : en bac - 55 t – 1,1 kg/hab/an
- **Les autres déchets** : 9 déchetteries – 13 837 t (hors gravats) – 281,9 kg/hab/an
- **Les gravats** : déchetterie + ISDI Pamproux – 6 491 t – 132,3 kg/hab/an
- **Total DMA (hors gravats) : 26 501 t – 540 kg/hab/an**

- **Les biodéchets** : 9 221 composteurs distribués depuis 2002 – estimation 1 550 t détournées

Mode de traitement :

- **Les ordures ménagères** : centre mécanobiologique (TMB) du SMITED, à Champdeniers. Une partie ressort en compost (valorisation organique) et une fraction est valorisée en combustible solide de récupération (CSR).
- **Les emballages et papiers** : centre de tri de Poitiers, puis centre de recyclage.
- **Les refus** de tri sont soit enfouis, soit incinérés.
- **Les déchets non valorisés de déchetterie** : centre de stockage des déchets ultimes (enfouissement).
- **Le verre et les déchets valorisables des déchetteries** : centres de recyclage (valorisation matière).
- **Les végétaux** : broyage pour une utilisation en agriculture (valorisation organique).
- **Taux global de valorisation : 75%**

Mode de financement

Le SMC ne fixe pas les tarifs, il fait appel à une participation auprès de ses communautés de communes membres :

- CC Haut val de Sèvre : 2 683 757 € - REOM
- CC Parthenay-Gâtine : 974 714 € - TEOM
- CC Val de Gâtine : 588 900 € - REOM

Coût aidé en € HT/hab

- Les ordures ménagères : 39,7 €/hab
- Les emballages et papiers (+tri) : 15,2 € /hab
- Le verre : 0,8 €/hab
- Les déchetteries : 39,7 €/hab
- **Total : 95 €/hab**

En 2021, le SMC a réalisé et adopté son programme local de réduction de déchets assimilés (PLPDMA) et poursuit ses actions de communication sur le tri et la prévention des déchets.

22. Rapport annuel du SMITED

Le comité syndical adopte le rapport annuel 2021 du SMITED.

QUESTIONS DIVERSES